



Addenda pour la sélection

Tournoi final de qualification paralympique 2021

TOURNOI FINAL DE QUALIFICATION PARALYMPIQUE

Nové Mesto nad Metuji (CZ) 5-11 juillet 2021

Publié : 15 décembre 2020

1. Introduction

Ce document sert d'addenda de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale de para tir à l'arc de Tir à l'arc Canada.

L'objectif de cet addenda est de définir les critères spécifiques utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes qui participeront au Tournoi final de qualification paralympique 2021 (TFQP).

Pour référence, la politique de sélection de l'équipe nationale canadienne de para tir à l'arc peut être consultée au lien suivant :

https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/12/FR_Para-Archery-Canadian-Team-Selection-Policy-FINAL-Dec-2020.docx.pdf

Toutes les informations ci-dessous concernant les Jeux paralympiques 2020 font référence aux Jeux paralympiques de Tokyo qui se dérouleront du 24 août au 5 septembre 2021.

2. Critères d'éligibilité

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de para tir à l'arc de Tir à l'arc Canada, et le cas échéant, à cet addenda. Les conditions d'admissibilité doivent être remplies comme indiqué dans la politique de sélection et dans cet addenda.

3. Comité de sélection

Sous la direction du CHP, l'entraîneur national est responsable de la sélection des athlètes et du personnel qui participeront aux événements sanctionnés, conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale canadienne de para tir à l'arc et aux critères spécifiques à l'événement.

4. Calendrier de sélection

La sélection pour le tournoi final de qualification paralympique se fera au plus tard le lundi 7 juin 2021.

5. Taille de l'équipe

Le nombre maximum d'archers que le Canada peut inscrire au TFQP est de trois par catégorie et les remplaçants qui ne voyageront pas.

6. Changements et modifications

En cas de modifications des critères de sélection et d'éligibilité par la World Archery (WA), Tir à l'arc Canada est tenu de respecter ces changements. Le cas échéant, Tir à l'arc Canada examinera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus à l'échelle mondiale et nationale ainsi que son impact sur les événements internationaux de tir à l'arc et/ou la sélection nationale d'athlètes pour participants à ces événements. Tir à l'arc Canada respectera cet addenda de sélection telle que rédigée, excepté si des circonstances exceptionnelles et imprévues liées au coronavirus l'exigent.

Cependant, des situations liées à la pandémie du coronavirus peuvent survenir et entraîner la modification de cet addenda de sélection. S'il y a des changements liés à l'addenda de sélection, des modifications seront apportées le plus rapidement et aussi souvent que possible. Le cas échéant, toute modification sera communiquée dès que possible aux personnes concernées.

De plus, certaines situations pourraient survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer cette procédure interne de sélection en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Le cas échéant, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente procédure interne de sélection. La décision se prendra en consultation avec la ou les personnes ou le(s) comité(s) concerné(s) (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance, à la philosophie et à la stratégie de sélection énoncés dans ce document. Si une telle décision est nécessaire, Tir à l'arc Canada communiquera avec les personnes concernées dès que possible.

7. Procédure de sélection de l'équipe - Critères spécifiques à l'événement

1. Sélection automatique

Tout athlète ayant obtenu une place de quota lors de la qualification continentale sera automatiquement sélectionné pour l'événement.

2. Compétition(s) définie(s)

Les quatre (4) compétitions définies suivantes qui se dérouleront en 2021 offrent des possibilités de sélection, comme indiqué ci-dessous.

1. Championnats panaméricains 2021	Monterrey, Mexique	22-28 mars 2021*
2. 2021 AAE Arizona Cup	Phoenix, Arizona	7 au 10 avril 2021*
3. 2021 Gator Cup	Gainesville, Floride	21-23 avril 2021*
4. 2021 Compétition Définie 720 (Q2)	à déterminer	mai-juin 2021**

Note : Pour la sélection, Tir à l'arc Canada peut sélectionner, au TFQP, des athlètes qui tirent un seul score en ronde 720 égal ou supérieur aux scores indiqués ci-dessous, à l'une des compétitions définies, jusqu'à un maximum de deux (2) athlètes par catégorie.

Catégorie	Score
Tir à l'arc à poulie Homme (tout âge)	674
Tir à l'arc à poulie Femme (tout âge)	671
Tir à l'arc recourbé Homme (tout âge)	636
Tir à l'arc recourbé Femme (tout âge)	570
W1 Homme (tout âge)	652
W1 Femme (tout âge)	610

- a. Pour la sélection, les athlètes seront classés en fonction des éléments suivants :
 - i. Si aucun Canadien n'obtient un quota paralympique à Monterey au Mexique, les archers seront classés en fonction de leur résultat le plus élevé en ronde 720 dans la(les) compétition(s) définie(s).
 - ii. Si un Canadien obtient un quota paralympique à Monterey au Mexique, l'archer en question sera classé premier pour la sélection, les archers restants seront classés sur leur pointage le plus élevé en ronde 720 lors des compétitions définies.

Note : * Des situations en lien avec la pandémie du coronavirus peuvent survenir et entraîner l'annulation des championnats panaméricains 2021, du AAE Arizona Cup et du Gator Cup ou empêcher les athlètes de voyager à l'événement. Le cas échéant, les athlètes se verront offrir deux occasions d'obtenir des résultats lors de la compétition 720 définie (Q2) en 2021.

**La date et le lieu de la compétition 720 définie (T2) 2021 seront communiqués lorsque le calendrier international sera déterminé et avec un préavis d'au moins 60 jours. L'événement pourra être une compétition ouverte ou une simulation structurée.